

# Comment on prend en charge une ado qui se serait radicalisée

■ Firdaous, rapatriée avec un nourrisson, n'a que quatorze ans. En IPPJ, on va tenter de la resocialiser.

Il y a cinq mois exactement, Firdaous, jeune Uccloise de 14 ans, quittait son domicile pour se rendre à l'école, à Saint-Josse. Elle n'y est jamais arrivée. Très vite, sa disparition avait été considérée comme inquiétante par les enquêteurs qui craignaient que l'adolescente se soit radicalisée et mise en route vers la Syrie. Sa sœur Yousra, de dix ans son aînée, partie en Syrie de juillet 2015 à juillet 2016, a été arrêtée le jour de la disparition de Firdaous.

Fin septembre, une piste suggérait que l'adolescente se trouvait là-bas en compagnie de Mehdi Atid, un individu radicalisé qui, malgré sa mise sous surveillance électronique, avait réussi à rallier le Proche-Orient avec sa fillette de trois ans. On soupçonnait alors déjà que Firdaous, 14 ans, était enceinte.

## La jeune mère en IPPJ; le bébé à l'hôpital

Confirmation samedi soir. La RTBF indiquait que l'adolescente avait été interceptée en Turquie et rapatriée en Belgique avec un nourrisson âgé d'une dizaine de jours.

Le parquet de Bruxelles a fait savoir dimanche soir que l'ado avait été placée dans une institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) à la demande du juge de la jeunesse. Il s'agit forcément de l'IPPJ de Saint-Servais (Namur), la seule institution qui accueille les filles en danger ou qui ont commis un fait qualifié infraction en Fédération Wallonie-

Bruxelles. Le bébé de l'adolescente reste lui temporairement placé à l'hôpital, le temps de trouver une solution structurelle.

## "Combattante terroriste à l'étranger"

Firdaous, qui est suspectée de participation à l'activité d'un groupe terroriste, a été entendue par les enquêteurs de la police judiciaire fédérale dès son arrivée sur le sol belge, mais aucun détail relatif à son audition, ni à son attitude n'a été communiqué par le parquet.

Comment l'adolescente, qui vient d'accoucher, va-t-elle être prise en charge ? Considérée comme "Foreign Terrorist Fighter", elle a été placée en régime fermé, précise-t-on au cabinet du ministre Rachid Madrane (PS), en charge de l'Aide à la jeunesse. La section compte 8 éducateurs pour 4 jeunes (plus une place d'urgence). La surveillance y est constante: les jeunes filles constamment encadrées, ne restent jamais seules entre elles. Elles doivent suivre un programme pédagogique; quand elles ne sont pas en activités encadrées, elles sont dans leur chambre respectives, sans contact entre elles.

Les travailleurs des IPPJ ont suivi des formations spécifiques dès mars 2015, dont un des volets visait à leur donner des outils pour comprendre les méthodes et les arguments employés par les recruteurs. Ils ont aussi appris comment renouer ou maintenir le dialogue avec les jeunes, insiste-t-on au cabinet Madrane.

L'objectif de la prise en charge d'un jeune radicalisé est de le resocialiser, de retisser un lien avec lui, de l'amener à prendre conscience des faits commis et de déconstruire les comportements dans lesquels il s'est enfermé.

Si la situation le nécessite,

*"Ce n'est qu'en bénéficiant d'un système empathique à son égard que cette jeune fille pourra se reconstruire."*

**Bernard De Vos**  
Délégué général  
aux Droits de l'enfant.

Il appartiendra au juge de la jeunesse de décider un éventuel parcours de déradicalisation.

il est toujours possible de soumettre les jeunes radicaux à une attention particulière. Les services de l'Aide à la jeunesse sont aussi prêts à mettre en place une prise en charge post-traumatique: une convention les lie à une experte de l'Université de Liège dans le suivi des traumatismes de guerre.

Firdaous va-t-elle devoir suivre un parcours de déradicalisation? Il appartiendra au juge de la jeunesse chargé de son dossier d'en décider. Le cas échéant, l'IPPJ pourra faire appel au Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (Caprev) qui fonctionne depuis janvier 2017.

#### Surexposition médiatique

*"Je suis convaincu qu'un accompagnement adapté lui sera prodigué, réagit Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant. Et j'espère que le maintien du lien avec son bébé sera garanti."* Bernard De Vos insiste sur le jeune âge de l'adolescente. Il regrette la *"surexposition médiatique"* de cette jeune fille de 14 ans, qui *"va entraîner des conséquences dommageables sur son développement psychique et psychologique et*

*sur ses possibilités de se réintégrer"*.

Le Délégué exhorte aussi les médias à la plus grande prudence quand il s'agit de mineurs suspectés d'être engagés dans un processus de radicalisation. La profusion de portraits de Firdaous dans la presse la rendent reconnaissable et réduit ses chances de modifier son parcours, juge Bernard De Vos. *"Ce n'est qu'en bénéficiant d'un système empathique que cette jeune fille pourra se reconstruire."* Et si on parvient à réaffilier ces jeunes à la société, l'intérêt supérieur de l'enfant rejoint l'intérêt de la société à être protégée, conclut-il.

An.H.